Le réseau
de transport
d'électricité

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE D'UN PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE

Donnez votre avis, du 12 au 26 janvier 2022,
sur les fuseaux et emplacement
proposés pour les futures installations
du raccordement électrique

SCAN ME

Scannez
le QRCODE pour
publier vos avis.

Participez à cette concertation !

Une plateforme de contribution
est mise à votre disposition.

Jusqu'au 26 janvier 2022, vous pouvez formuler vos observations, avis, question en ligne ou par voie postale à l'adresse RTE indiquée en fin de document (carte T). Ils seront pris en compte pour la préparation des choix.Une synthèse de vos contributions sera présentée lors de la réunion de concertation et rendue publique notre site internet.

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

Après le débat public de 2019-2020 sur l'éolien en mer au large de la Normandie, deux garants ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public, pour veiller à ce que les maîtres d'ouvrage (RTE et l'Etat) poursuivent l'information et la participation du public.

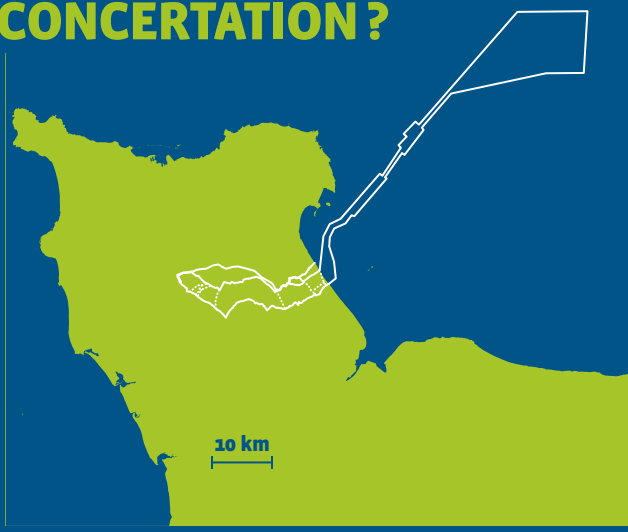

Le projet de raccordement électrique du premier parc éolien en mer en zone Centre Manche, mené par RTE, franchit une nouvelle phase qui consiste à préciser la localisation des futures installations électriques au sein de l'aire d'étude.

Celle-ci a été validée en novembre 2021 lors d'une première concertation sous l'égide du préfet de la Manche, en association avec les élus et les représentants des parties prenantes.

Désormais, il convient de travailler à la définition d'un fuseau de moindre impact (FMI) pour la liaison souterraine et sous-marine mais aussi l'emplacement de moindre impact (EMI) pour la station de conversion à terre.

Ce serait en février 2022 qu'une réunion de concertation avec les parties prenantes du territoire de la Manche serait organisée pour examiner les fuseaux et emplacements proposés, les contributions du public pour valider le fuseau et l'emplacement de moindre impact des futures installations électriques.

QU'EST-CE QU'UN FUSEAU OU EMPLACEMENT DE MOINDRE IMPACT ?

Pour une liaison électrique, un FMI (fuseau de moindre impact) correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisé ultérieurement le tracé de la liaison en fonction des études détaillées.

Pour un poste électrique ou station de conversion, un EMI (emplacement de moindre impact) correspond à un terrain de plusieurs hectares, dans lequel sera précisée ultérieurement l'emprise du poste.

FMI et EMI sont définis en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment tout en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

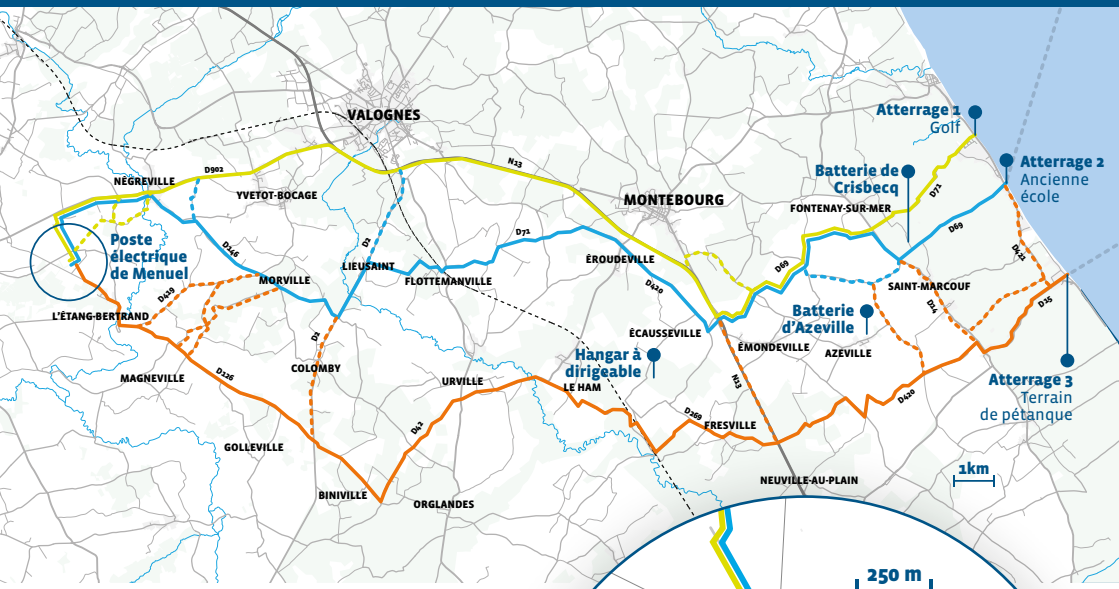

Fuseau 1
dont l'atterrage serait à proximité du golf

Fuseau 2
dont l'atterrage serait à proximité de l'ancienne école.

Fuseau 3
dont l'atterrage serait à côté du terrain de pétanque.

COMMENT SONT-ILS ÉTABLIS ?

Pour la liaison électrique sous-marine puis souterraine qui relie le poste en mer au poste à terre, tout en cherchant à limiter la longueur et les impacts, RTE a tenu compte des aspects suivants :

Sur la partie maritime
Les zones de mouillage et de transbordement au large de Saint-Vaast-la-Hougue ; les dunes sous-marines à proximité des côtes ; les obstacles rocheux ; les concessions aquacoles.

Sur la partie terrestre
Est recherché, dans la mesure du possible, un fuseau permettant de réduire le linéaire de la liaison, et qui sera adapté en fonction des différentes composantes des milieux existants dans l'aire d'étude. La recherche de fuseaux se fait principalement sous voirie, ou en accotement, et vise à éviter dans la mesure du possible les centres bourgs ; les espaces classés et les parcelles agricoles.

Pour la station de conversion terrestre, la recherche d'emplacements de moindre impact prend en compte :

- La proximité avec le poste électrique existant de Menuel, auquel elle sera raccordée ;
- L'éloignement des hameaux ;
- Une bonne insertion environnementale.

La station de conversion pourra être raccordée au poste électrique existant de Menuel, situé à l'Etang-Bertrand par une liaison souterraine très courte (250 à 500 mètres). Un fuseau est aussi proposé pour ce raccordement.

RTE est en charge du raccordement du parc éolien au large de la Normandie dans le but d'acheminer l'électricité qu'il produira depuis la mer vers le réseau de transport d'électricité existant.

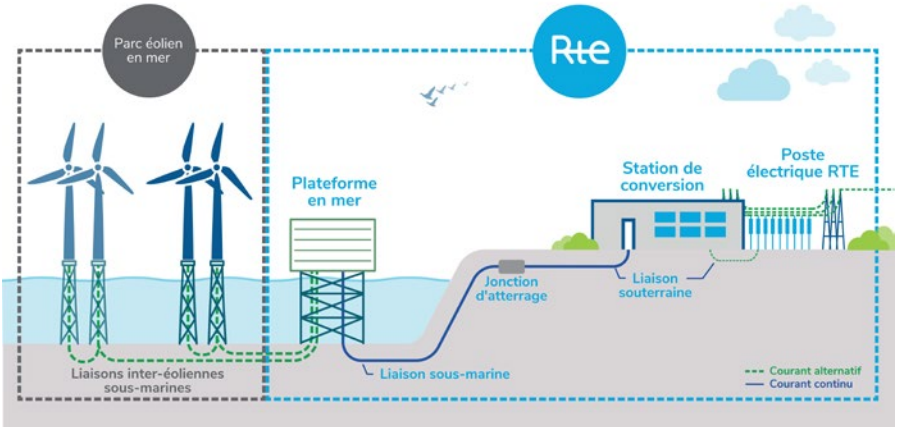

Le réseau de transport d'électricité

RTE Siège régional IDF Normandie
CS 50138
Immeuble Palatin III
3, 5 Cours du Triangle
92036 LA DÉFENSE CEDEX

Suivez-nous sur

@RTE_IDFN

Donnez votre avis, du 12 au 26 janvier 2022, sur les fuseaux et emplacement proposés pour les futures installations du raccordement électrique

Renvoyez par la Poste cette carte pré-affranchie
avant le 26 janvier 2022 inclus.

Votre avis sur le projet

Vous êtes (riverains, association, élus...)

RTE vous remercie d'avoir contribué à la concertation sur le projet. Votre avis sera pris en compte pour alimenter le bilan de la concertation et les prochaines étapes du projet.

La date affichée au recto «02/04/2022» est une date contractuelle avec la Poste.
La carte T avec la contribution est à renvoyer au plus tard le 26 janvier 2022.

Le réseau
de transport
d'électricité

PRIO

20 g
Valable jusqu'au
02/04/2022

T

RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE
AUTORISATION 59859
92089 LA DEFENSE CEDEX